



RÉGION ACADÉMIQUE
NOUVELLE-AQUITAINE

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE

MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION



La Rectrice de l'ACADEMIE de LIMOGES
Chancelière des universités

RECTORAT
Division des Examens et Concours
DEC2/LB/2019-05

- **vu** la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;
- **vu** le décret n° 2009-1388 du 11 novembre 2009 modifié, portant dispositions statutaires communes à divers corps de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique d'État ;
- **vu** le décret n° 2010-302 du 19 mars 2010 modifié, fixant les dispositions statutaires communes applicables aux corps des secrétaires administratifs des administrations de l'État et à certains corps analogues ;
- **vu** le décret n° 2010-1152 du 29 septembre 2010 relatif aux secrétaires administratifs de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur ;
- **vu** l'arrêté du 25 août 2011 modifiant l'arrêté du 21 décembre 2010 fixant les modalités d'organisation et les épreuves des examens professionnels pour l'avancement au grade de secrétaire administratif de classe supérieure et au grade de secrétaire administratif de classe exceptionnelle de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur ;
- **vu** l'arrêté du 4 juillet 2018 NOR : MENH1816895A autorisant au titre de la session 2019 l'ouverture d'examens professionnels pour l'accès au grade de secrétaire administratif de classe supérieure de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur dans l'académie de Limoges.
- **vu** l'arrêté rectoral DEC2/n°2018-126 du 11 septembre 2018 portant ouverture d'un examen de sélection professionnelle pour l'accès au grade de secrétaire administratif de classe supérieure de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur dans l'académie de Limoges au titre de l'année 2019.

ARRETE

Article 1^{er} :

Le jury chargé d'examiner les candidat(e)s à l'examen de sélection professionnelle pour l'accès au grade de secrétaire administratif de classe supérieure du corps des secrétaires administratifs de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur est, pour la session 2019, composé comme suit :

Présidente :

- Madame Corinne GRIZON, Secrétaire générale de la DSDEN de la Haute Vienne – Limoges

Vice-président :

- Monsieur Joseph MAKUTU, Proviseur - Lycée Maryse BASTIE – Limoges

Membres :

- Monsieur Julien BASSALER, AAE – Gestionnaire - EREA – Meymac
- Madame Hélène GARNERIE, SA classe exceptionnelle - Service personnel enseignant -Université de Limoges

Article 2 :

Le Secrétaire général de l'académie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Limoges, le 28 janvier 2019

Christine GAVINI CHEVET